

Le transnationalisme : on importe bien plus que des conflits

Rédigé le 5 juin 2018 par : Edgar Szoc



Concept récent introduit dans les sciences sociales au début des années 1990 par un groupe d'anthropologues américaines, le transnationalisme s'est répandu comme une traînée de poudre dans les milieux académiques spécialisés dans les études migratoires. Au-delà du phénomène de mode, qu'apporte le transnationalisme à notre compréhension des migrations à l'âge

de la mondialisation ?

L'intuition fondatrice à l'origine du transnationalisme peut se résumer comme suit : si l'immigration est source de ruptures de d'arrachement, elle est aussi source de liens, de rencontres et d'allers-retours, qui ont été traditionnellement négligés par les recherches sociologiques et anthropologiques en matière migratoire. C'est cette perspective du lien plutôt que de la coupure que trois anthropologues américaines – Linda Basch, Cristina Blanc-Szanton et Nina Glick Schiller – ont entrepris de développer dans leur livre pionnier de 1992 : *Towards a Transnational Perspective on Migration* [1]. Depuis lors les tentatives de définition se sont multipliées, des plus simples aux plus complexes : « Le processus par lequel des populations établissent et maintiennent des liens socio-culturels par-delà les frontières géopolitiques [2] » ; « Un ensemble durable de liens transfrontaliers à longue distance [3] » ; « Lorsque des échanges effectifs de ressources, d'informations, de mariages ou de visites surviennent par-delà les frontières entre les membres de la diaspora eux-mêmes ou avec des personnes demeurées au pays d'origine, on peut les qualifier d'activités transnationales ; être transnational signifie appartenir en même temps à deux sociétés ou plus. Quand c'est le cas, la diaspora fonctionne comme communauté transnationale. Lorsque de tels échanges n'ont pas lieu (depuis plusieurs générations, dans certains cas) mais que les personnes continuent à s'identifier à leur pays d'origine [...], on ne peut alors parler que de diaspora. En ce sens, toutes les diasporas ne constituent pas des communautés transnationales mais c'est seulement au sein des diasporas que se développent des communautés transnationales. [4] »

Des développements technologiques

L'idée que l'émigration ne constitue pas nécessairement un aller simple, un abandon ou un départ définitif n'est évidemment pas nouvelle mais le développement exceptionnel des technologies de la communication apparues dans le sillage de l'Internet lui a donné une nouvelle consistance et a grandement facilité les échanges entre pays de départ et pays d'arrivée. Ce développement a permis de doter ces liens d'une rapidité et d'une richesse informationnelle sans commune mesure avec les possibilités antérieures.

Mais ce tissage et cette complexification des liens ne sont pas dus qu'aux mutations technologiques : ce sont les schémas migratoires eux-mêmes qui ont été profondément bouleversés au cours des dernières décennies. Aux vagues antérieures de déplacements d'un point A vers un point B, s'est substituée une réalité polymorphe marquée par une pluralité de points d'arrivée jamais tout à fait définitifs : « Les schémas migratoires dans cette ère de mondialisation impliqueraient en réalité plusieurs points A, B, C, D, E, etc. entre lesquels les migrants voyagent sans que l'on ne puisse plus identifier leur point de départ (notamment pour ceux d'entre eux qui voyagent sans papiers) ni leur point final d'arrivée.[5] »

En 25 ans, le concept a connu des développements et approfondissements innombrables au point de perdre parfois en clarté. Afin de clarifier le débat, on peut établir, avec Marco Martiniello une distinction entre trois niveaux de compréhension du transnationalisme : les pratiques transnationales ; le transnationalisme comme nouvelle condition ; le transnationalisme comme nouvelle perspective de recherche et nouvelle discipline académique[6]. Le transnationalisme désigne ainsi sous un seul vocable un phénomène en grande partie inédit, les transformations existentielles qu'induit ce phénomène, mais aussi les tentatives académiques d'appréhender ledit phénomène.

La politique comme dimension du transnationalisme

Analysée dans ce cadre, la politique – et singulièrement l'importation de conflits propres au pays d'origine – ne constitue-t-elle qu'une des nombreuses dimensions des dynamiques transnationales, à côté des échanges commerciaux, financiers, intellectuels, culturels, etc. que les diasporas peuvent entretenir à l'intersection de leurs diverses terres d'appartenance. Il va en outre de soi que les activités transnationales des migrants varient en fonction de nombreux critères, dont le but séjour (travail, études, asile politique, etc.), sa durée, ainsi que son caractère légal ou non. Par ailleurs, loin de se réduire à la seule importation de conflits, le transnationalisme politique (ou le militantisme transnational) peut recouvrir des formes extrêmement diverses et pacifiques, comme la mobilisation des diasporas pour une meilleure protection des droits de l'Homme dans leur pays d'origine, la diffusion de la culture de leur pays d'origine, la lutte contre la pauvreté, etc.

Élaboré dans les universités américaines, le cadre conceptuel du transnationalisme demeure encore dépendant des spécificités de l'histoire migratoire de ce pays. Il peut toutefois s'avérer utile de s'en emparer pour analyser les dynamiques politiques à l'œuvre au sein des diasporas établies en Belgique. C'est notamment ce qu'ont tenté d'effectuer Nathalie Perrin et Marco Martiniello pour la Fondation Roi Baudouin^[1] en comparant les situations des communautés marocaines, turques, congolaises et chinoises installées sur le territoire belge. Leur conclusion est sans appel : « Si les pratiques transnationales ont un impact sur le processus d'intégration, celui-ci contredit les thèses assimilationnistes: ce n'est pas parce que les migrants ont développé des activités orientées vers le pays d'origine qu'ils se désinvestissent dans leur société d'accueil. Au contraire, les expériences de nombreux répondants nous montrent qu'après avoir augmenté leur capital économique et avoir acquis un certain prestige au sein de leur communauté et de la société belge, ils se sentent plus en confiance dans leur société d'accueil et réorientent souvent leurs activités. »

Les politiques publiques ont encore trop peu abordé la composante transnationale des phénomènes migratoires contemporains. Et quand les débats l'intègrent, c'est encore beaucoup trop souvent sous l'angle de la crainte, du risque de double allégeance ou de déloyauté. Tout un travail beaucoup plus ambitieux demeure donc à accomplir pour envisager la réalité transnationale dans toutes ses dimensions (et pas seulement politiques ou conflictuelles), notamment en vue de renforcer les droits des populations migrantes. La question de la portabilité des droits sociaux constitue probablement l'étape la plus importante – sinon la première – de ce travail nécessaire.

^[1] Linda Basch, Cristina Blanc-Szanton et Nina Glick Schiller, *Towards a Transnational Perspective on Migration. Race, Class and Ethnicity Reconsidered*, New York, New York Academy of Sciences, 1992.

^[2] Organisation internationale des migrations, *IOM 2008 World Migration: Managing*

Labour Mobility in the Evolving Global Economy, 2008, p. 500. (Notre traduction)

[3] Steven Vertovec, « Trends and impacts of transnationalism », Centre on Migration, Policy and Society Working Paper No. 3, University of Oxford, p. 3. (Notre traduction)

[4] Steven Vertovec, « The political importance of diasporas », Centre on Migration, Policy and Society Working Paper No. 13, University of Oxford, pp. 3-4.

[5] Marco Martiniello, « Transnationalisme et immigration », *Écarts d'identité*, n°111, 2007.

[6] *Ibidem*.

[7] Marco Martiniello et Nathalie Perrin, *Les pratiques transnationales des migrants en Belgique. Vecteur d'intégration ou de repli communautaire ?*, Fondation Roi Baudouin, 2011. Disponible sur : https://emnbelgium.be/sites/default/files/publications/pub2011_2073-pod-lespratiquestransnationales-fr.pdf.



Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Ed resp : Ghaliya Djelloul
Chaussée Saint-Pierre, 208
B-1040 Bruxelles
Tél : 02/896 95 00
info@bepax.org
www.bepax.org
IBAN : BE28 7995 5017 6120